N° 1701 DIMANCHE 31 JANVIER 1869 13me année

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50 — » » six mois 14 » » — » » un an 25 » »

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 76 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées *avant midi* le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et Cie, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et Cie pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 30 JANVIER 1869

Bulletin politique.

M. le comte Charles Walewski est arrivé le jeudi 28, à Athènes. Il est probable que le gouvernement français connaît, à l'heure qu'il, est la réponse du cabinet du roi Georges. On croit que cette réponse sera évasive, et que la Conférence n'aura fait que retarder des complications inévitables.

On assure que lord Clarendon vient d'arriver à Paris, et que sa présence excite une certaine émotion dans le monde diplomatique.

Nous donnons cette nouvelle sous toutes réserves.

Jeudi à midi, les Chambres belges ont présenté chacune une adresse de condoléance à S. M. le Roi qui, profondément ému, a exprimé aux représentants du pays, sa vive reconnaissance.

A propos des événements de Burgos, le *Monde* s'exprime ainsi :

« Un meurtre est commis à Burgos ; au lieu d'en rechercher les auteurs, c'est le chapitre de la cathédrale qu'on arrête. On prétend que le gouverneur a été tué dans la cathédrale, que les chanoines en ont été témoins, et qu'au lieu de courir sus au meurtrier, ils ont continué à dire leur office. Ces faits sont-ils vraisemblables ? Nous attendons des explications. Mais croit-on qu'il soit possible d'insulter la religion, de piller les églises, de disperser les ordres religieux sans provoquer des sentiments d'indignation dans le sein du peuple?

« Un magistrat brutal vient porter la main sur les maisons sacrées, et on s'étonne ensuite que le peuple s'irrite, dans ce pays ou la tête est chaude, la main prompte, la loi ardente et mêlée de passion, le sacrilége appelle le meurtre, et faute de justice, on recourt au poignard. Si le meurtre est criminel et regrettable, qu'on en fasse remonter la responsabilité à ceux qui l'ont provoqué. »

J. REBOUX.

Les fruits de l'Arbre.

Dans son dernier discours, l'Empereur disait : On reconnaît la bonté de l'Arbre aux fruits qu'il porte. Cette maxime est d'or. L'Empereur a bien voulu ajouter qu'il l'avait trouvée dans l'Evangile. Voyez disait-il encore, ce qu'a fait l'Empire, voyez ses fruits et d'après cela, jugez-le. — Cette règle est parfaitement sage et nous ne voudrions pas en contester l'excellence Mais puisqu'elle est si bonne et si sûre, nous demandons qu'elle soit appliquée en toutes choses et ce ne serait que justice.

Il est d'autres arbres que l'Empire que nous voudrions voir juger par leurs fruits. Ce ne sont peut-être que des arbustes ; mais que leurs fruits sont amers ! Nous pourrions en nommer beaucoup, nous ne voulons aujourd'hui en signaler qu'un seul tout particulièrement : C'est l'arbre du traité de commerce, l'arbre de la protection insuffisante, de la protection mal déterminée, mal exercée. — Les fruits de cet arbre, voulez-vous les connaître? Regardez autour de vous. Que voyez-vous? Gêne, mécontentement, inactivité, trop plein, langueur, marasme — Ecoutez.... entendez-vous les plaintes et les cris de détresse des villes industrielles, autrefois si florissantes?... Voilà les fruits du traité de commerce.

Que fera-t-on de cet arbre ? On nous dira : Les fruits de l'Empire sont bons, il faut conserver l'arbre qui les a donnés ! Eh bien ! nous, avec plus de raison peut-être, nous affirmons que les fruits du traité de commerce sont mauvais, détestables... Oserez-vous dire : Conservez l'arbre qui les porte ? Non, vous ne pouvez pas dire cela ; vous manqueriez tout à la fois au bon sens et à la justice. Si vous le disiez jamais, nous serions en droit de rappeler aussi une parole des Livres Saints : Honte à celui qui a deux poids et deux mesures !

J. REBOUX.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Jeudi, 28 janvier.

Vous aurez pu lire dans quelques journaux des considérations plus ou moins justes sur les conséquences que peut avoir pour l'avenir de la Belgique la mort du prince royal. Il ne me reste que répéter ce qui a été dit à la suite de la mort de Léopold Ier. Nous croyons que cette mort si regrettable à tous les points de vue ne peut rien changer à la situation de la Belgique. C'est le comte de Flandre qui devient provisoirement, comme le fut quelque temps chez nous le prince Napoléon, l'héritier présomptif de la couronne.

Le *Mémorial diplomatique* explique ainsi le voyage à Nice de Djemil-Pacha :

« Fuad-Pacha étant toujours titulaire du ministère des affaires étrangères de Turquie, il est tout naturel que Djemil-Pacha ait saisi cette occasion pour rendre visite à son chef immédiat et le renseigner en même temps sur ce qui s'est passé au sein de la conférence. »

Le même journal cite ce fait que le roi et le prince royal de Hanovre assistaient au grand dîner de gala donné à Vienne, le 23, en l'honneur du prince et de la princesse de Galles.

Je signalerai à votre attention les révélations intéressantes contenues dans une lettre de Londres, publiée par la *Presse* : Il y est dit entre autres choses sur lesquelles je reviendrai que la violation du secret de la conférence est due à une conversation intime que M. de La Valette avait eue avec M. de la Guéronnière. Voilà qui est grave.

La séance du Corps législatif d'hier a été très-intéressante : après une assez longue discussion sur un point de règlement, la Chambre a validé l'élection de M. Ernest Dumas.

Vous pourrez remarquer que la plupart des journaux combattent la jurisprudence établie hier par un vote de 114 contre 102 voix. Quand, dans un bureau, une demande d'interpellation est approuvée par dix voix et rejetée par dix voix sur vingt, c'est l'opinion négative qui l'emporte. Cela peut surprendre au premier abord, mais la majorité l'a décidé ainsi malgré les efforts de ceux qui auraient voulu établir qu'il devait y avoir lieu de recommencer le vote. La Chambre a donc interprété le règlement dans le sens le plus restreint.

On a pu voir que M. Rouher est intervenu activement dans le débat. Dans un coin de la Chambre, deux honorables s'entretenaient de cette intervention : « Je comprendrais, disait l'un, que les ministres se mêlassent des questions de règlement, si comme autrefois ils étaient en même temps députés. — Mais, répondit l'autre, autrefois, quand ils étaient députés, les ministres ne se mêlaient pas de règlement ; aujourd'hui, qu'ils ne sont plus membres de la Chambre, il est naturel qu'ils interviennent. C'est logique. » C'était une simple boutade.

Parmi les signataires de la proposition de M. Buffet, nous voyons les noms de MM. Brame et Pouyer-Quertier M. Rouher en reprochant à la demande d'interpellation d'être trop vague, se doutait bien que ces deux honorables députés auraient profité de l'occasion pour faire une excursion sur le terrain économique ; et l'on m'assure que l'un ou l'autre aurait appelé l'attention de la Chambre et du gouvernement sur les souffrances de nos diverses industries.

La majorité et l'opposition se sont trouvées d'accord, chose rare, pour autoriser la demande d'interpellation de M. de Benoist sur les réunions publiques. On peut prévoir ce qui se passera. La majorité par la voix de quelques-uns de ses orateurs-conservateurs démontrera que les doctrines exposées dans les réunions publiques sont une menace et une insulte pour la société et la religion ; naturellement elle concluera directement ou indirectement au rapport de la loi. Le gouvernement se trouvera dans une situation délicate, puisqu'il devra défendre la loi et avouer que les pires doctrines sont audacieusement exposées ; mais il se tirera d'embarras en constatant les poursuites judiciaires dirigées contre les détracteurs de la société et de la religion. L'opposition sera peut-être encore plus embarrassée, car on sait que ses membres les plus marquants sont fort mal traités par les orateurs socialistes et qu'ils ne se compromettent pas dans nos modernes clubs.

Hier a eu lieu le premier dîner offert par M. Schneider à ses collègues de la Chambre. Il n'est pas fait de choix. Les députés sont invités d'après l'ordre alphabétique des départements qu'ils représentent. Hier les invitations allaient jusqu'à l'M ; le dernier invité se trouvait être M. de Chambrun, député de la Lozère. Détail utile à signaler : le dîner était excellent. Peut-être M. Schneider a-t-il eu connaissance de la critique adressée l'année dernière au mérite du maître-d'hôtel de la présidence si inférieur au talent culinaire de celui qui organise les merveilleux dîners donnés par M. Schneider à son hôtel de la rue Boudreau.

L'année dernière on avait rapporté dans la petite chronique de tous les journaux que l'honorable M. de Tillancourt écrivait une tragédie *Démétrius Poliorcète*. La même scène recommence cette année ; on a dit qu'il écrivait une comédie intitulée : *Un désir de Clovis*. La comédie est un canard comme la tragédie. Le plus plaisant de l'affaire, c'est que l'honorable député de l'Aisne a reçu des lettres d'artistes qui lui demandent des rôles. L'une de ces lettres, qui est des plus drolatiques, commence par ces mots : « Puisque vous êtes un homme convenable, etc. »

Pour en finir avec cette chronique de la Chambre, je vous citerai ce méchant quatrain qui est produit par *Paris* :

Un mot nouveau : Rouhernement.
Une chose bien plus nouvelle :
Dans tous les secrets qu'il révèle
Jamais monsieur Rouher ne ment.

Mme la maréchale Vaillant vient de mourir. On dit que cet événement va décider M. le maréchal Vaillant à quitter le ministère ; il serait remplacé par M. de Persigny.

A propos de M. de Persigny, il faut citer ce fait que, à sa demande, Mgr Dupanloup est allé bénir la chapelle construite dans son château de Chamarande.

Me Lachaud s'occupe déjà de sa future candidature dans l'arrondissement de St-Denis ; il a envoyé une pendule comme lot pour une loterie de bienfaisance. M. Jules Simon n'a qu'à bien se tenir.

Un joli mot de M. de Lamartine : Un de ses amis lui faisait visite à son châlet de Passy. Le poëte était occupé à écrire quelques vers de son poëme l'*Oubli*. Après un instant de conversation il dit à son ami : « Si au lieu de publier mes vers, je les jetais au feu, je serais sûr au moins de les voir briller un instant. »

Deux dames, renouvelant la folie de deux marquises rivales du siècle dernier, se sont battues hier en duel au Bois de Boulogne. Deux balles ont été échangées sans résultat.

Aujourd'hui a lieu le banquet des anciens élèves du Lycée-Bonaparte, présidé par M. Prévost-Paradol. On sait que le Lycée est fier d'avoir conservé certaines traditions républicaines; aussi ne peut-on pas dire que les élèves de Bonaparte soient des Bonapartistes.

Six heures. — Voici la composition de la commission du budget : Premier bureau, baron Buquet, 4e Leroux ; deuxième, Louvet, Roulleaux-Dugage ; troisième, Busson-Billault, Descoux ; quatrième, Fouquier, de Benoist ; cinquième, Mège, Lacroix St-Pierre ; sixième, Segris, Talhonet ; septième, Soubeyran, Seneca ; huitième, D'albuféra, Quinemont ; neuvième, Desmaroux de Gaulmin, Chesnelong.

On remarque que M. Rudel Du Miral n'a pas été nommé. M. d'Audelarre ne s'est pas présenté.

Ch. CAHOT.

Vendredi, 29 janvier.

Le *Gaulois* a envoyé à Constantinople un de ses collaborateurs qui lui envoie les renseignements les moins rassurants. La lettre qu'il publie aujourd'hui se termine par ces mots : « Croyez à la guerre imminente, certaine, au plus tard au printemps et peut-être dans huit jours. » Cette lettre est datée du 16 janvier, et son auteur ne pouvait être au courant des travaux de la conférence. Son affirmation n'a donc qu'un intérêt rétrospectif, mais elle nous fait connaître en même temps les impressions qui dominent dans la capitale de la Turquie.

On commence à croire que la réponse du gouvernement grec ne sera pas une adhésion pure et simple au protocole de la conférence, mais ce ne sera pas non plus un refus d'adhésion. La diplomatie grecque cherchera à biaiser pour gagner du temps. C'est bien que le comte Walewski a dû arriver à Athènes, et si les communications télégraphiques ne sont pas encore interrompues, il est probable que notre gouvernement sait dès à présent à quoi s'en tenir sur les dispositions de la Grèce.

La Turquie et la Perse sont en désaccord : d'après l'*International*, « la rupture imminente des relations diplomatiques de la Turquie et de la Perse ne résulte pas seulement de l'attitude du représentant de la Porte à Téhéran, mais encore de l'influence de quelques agents russes. Il est vraisemblable, en effet, que la Russie, dont l'influence est paralysée en Grèce, cherche à créer des embarras à la Turquie d'un autre côté.

Beaucoup de journaux publient un renseignement inexact en disant que la Russie aurait fait connaître son intention d'intervenir en faveur de la Grèce si toutes les puissances gardaient la neutralité en cas de guerre entre la Turquie et la Grèce. Il a, au contraire, été établi en principe, au sein de la conférence, que si la guerre éclatait, toutes les puissances observeraient une stricte neutralité. Autrement ce serait la guerre générale.

On dit que la semaine prochaine, il sera déposé au Corps législatif une demande d'interpellation sur la politique extérieure et portant particulièrement sur la question d'Orient.

Le vote d'avant-hier au Corps législatif a produit un grand effet dans le public et dans la presse. M. Rouher ne l'a emporté qu'à une majorité de 11 voix — 112 contre 101. C'est la première fois que, après une intervention si active de M. Rouher, un nombre si considérable de voix se réunit contre les conclusions du gouvernement. Plusieurs journaux déclarent que c'est là un incident grave, un symptôme significatif au début de la session, et en induisent que M. Rouher, pour ne pas dire le gouvernement a perdu de son prestige auprès de quelques membres de l'ancienne majorité. Je crois qu'on aurait tort de grossir la portée de l'incident. Il s'agissait là d'une question de règlement, et il faut bien noter ceci, c'est que beaucoup de députés, fort jaloux de conserver certaines prérogatives réglementaires, sont bien moins résolus quant aux questions générales ou particulières de la politique ; il en est même qui ne font jamais d'opposition que sur certains points du règlement, faisant volontiers montre d'indépendance dans les petites affaires intérieures de la Chambre ; mais on les retrouve toujours votant suivant les désirs du gouvernement quand la lutte est portée sur le terrain politique. Pour vous convaincre de la justesse de cette appréciation, il vous suffira de lire la liste des 101 députés qui ont voté contre l'interprétation de M. Rouher.

C'est lundi que viendra la discussion relative à l'application de la loi sur les réunions. On s'attend à des débats très-animés. Vous pouvez d'ailleurs suivre avec intérêt la polémique préparatoire engagée entre nos journaux sur ce sujet. Le *Constitutionnel* y revient ce matin et il se défend avec vivacité du reproche qu'on lui a adressé de solliciter indirectement la suppression des réunions publiques. Le *Siècle* assez mal mené par plusieurs orateurs de nos clubs, leur fait la leçon et constate qu'il les a beaucoup plus ménagés que la plupart des journaux. On est très désireux de voir comment les orateurs de la gauche s'y prendront pour plaider les circonstances atténuantes en faveur des orateurs des clubs qui n'ont guère ménagé quelques-uns d'entre eux. Il est probable pourtant que la chambre se bornera à voter l'ordre du jour. M. St.-Liégeard doit parler le premier.

Dans cette correspondance de Londres publiée par la *Presse* et dont je vous parlais hier, je trouve ce détail curieux à plus d'un titre : « Les correspondants de nos journaux (anglais) étant éconduits à l'hôtel du quai d'Orsay, prennent le chemin des Tuileries, où ils sont toujours parfaitement reçus au cabinet de l'Empereur. Aussi aurez-vous remarqué les éloges décernés par tous les journaux de Londres au dernier discours de Napoléon III à l'ouverture de la session législative, tandis que la conférence est le point de mire de leurs incessantes railleries » Voilà certes une révélation piquante.

Le *Moniteur Universel* contient ce matin une note importante; il déclare complétement faux les bruits accrédités en Allemagne sur l'intention du Gouvernement de renoncer aux fusils Chassepot, et il atteste que les Chassepots portent juste à 1,000 mètres, tandis que les fusils à aiguille ne portent pas au delà de 400 mètres.

Le bal de l'Hôtel-de-Ville d'hier a été aussi brillant que le précédent. M. et Mme Haussmann se sont retirés après l'arrivée des invités, ce qui n'a pas empêché le bal de durer jusqu'à quatre heures.

Parmi les assistants, on a fort remarqué les ambassadeurs chinois, acteurs et spectateurs en même temps. Le roi d'Espagne y a fait une courte apparition. La reine Isabelle se tient à l'écart des réceptions officielles, mais elle a promis d'assister avec sa suite au bal de bienfaisance qui aura lieu au grand Hôtel lundi.

Le prince Impérial présidera demain le banquet de la Saint Charlemagne au Lycée de Vanves, succursale du Lycée Louis le Grand.

M. Taxile Delord, qui avait quitté la rédaction du *Siècle*, il y a quelques années, doit y faire sa rentrée le 1er février.

C'est à Londres que M. Strakosch va aller faire exécuter la messe de Rossini que lui a vendue la veuve du maëstro.

Les entreprises dramatiques vont de mal en pis: encore un directeur de théâtre, M. Busnach, qui vient d'être déclaré en faillite.

On a fait courir le bruit que la liberté des théâtres allait être supprimée : la nouvelle est inexacte.

CH. CAHOT.

Le meeting de Mulhouse.

Nous lisons dans l'*Industriel alsacien* :

« Il ne s'agissait d'abord que de pourparlers préparatoires dont la tenue à l'issue de la Bourse avait été gracieusement autorisée par M. le sous-préfet de Mulhouse en attendant la grande réunion projetée. Mais telle était l'opportunité d'une entente entre les représentants de l'industrie cotonnière, tel le besoin d'aviser aux nécessités de la situation et d'avertir le gouvernement qu'il se fait illusion sur la détresse amenée par sa mauvaise politique commerciale, que deux cents personnes, réunies en quelque sorte, sans concert préalable, sans programme fixé d'avance, se sont constituées immédiatement en assemblée délibérante avec l'ensemble et la précision de vieux soldats qui se forment sous le feu et marchent au canon sans qu'il soit besoin de leur montrer par où l'on passe.